



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Première réunion du Sous-groupe « Gestion et supervision de la sécurité (SMO/SG) du Groupe Afrique -Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG)

*Réunion virtuelle, Du 2 au 5 septembre 2025*

#### Point 3 de l'Ordre du jour : Identification des projets et Elaboration des termes de référence (TdR)

*(Présenté par le Secrétariat)*

<b>RESUME</b>
Le présent document de travail décrit les projets proposés pour examen et discussion par la réunion.
Les mesures attendues de la réunion sont indiquées au <b>paragraphe 3</b> du présent document.
<b>REFERENCES :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Doc. 10004 de l'OACI - Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) ;</li><li>▪ Doc. 10131 de l'OACI – Manuel sur l'élaboration de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation ;</li><li>▪ Doc. 9859 de l'OACI ;</li><li>▪ Plan régional de sécurité de l'aviation de l'AFI (Edition 2023-2025 de l'AFI-RASP) ;</li><li>▪ Rapport de la réunion sur la création du Sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité de l'AASPG (SMO/SG, avril 2025) ;</li><li>▪ Manuel de procédures de l'AASPG.</li></ul>
Le présent document se rapporte à l'Objectif stratégique de l'OACI en matière de <b>Sécurité</b> .

## 1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Manuel de procédure de l'AASPG prévoit qu'une approche de gestion de projets sera appliquée pour exécuter les travaux du SMO/SG. Les « projets » seront identifiés et exécutés par des équipes d'experts en la matière, qui rendront compte au SMO/SG. Dans certaines circonstances, l'AASPG peut, s'il le juge nécessaire, accepter qu'une Équipe de projet rende compte directement au Groupe par l'intermédiaire du Comité de coordination et d'examen des programme (PRCC), plutôt qu'à un Sous-Groupe.

- 1.2 L'AASPG, ses organes auxiliaires, le Secrétariat, les États ou l'industrie de l'aviation civile par l'intermédiaire de ses organismes représentatifs peuvent proposer un projet ou une activité à mettre en œuvre sous forme de projet dans le cadre de l'AASPG. Toutes les propositions de projet doivent être approuvées par l'AASPG. Toutefois, dans certaines circonstances, et afin d'éviter des retards inutiles dans les activités ayant des implications cruciales en termes de délais, le PRCC peut, sous la direction du Secrétariat de l'OACI, approuver un projet au nom de l'AASPG.
- 1.3 Les propositions de projet soumises à l'AASPG pour approbation doivent être présentées suivant le modèle de définition de projet défini dans le Manuel de procédure de l'AASPG.

## 2. DISCUSSIONS

- 2.1 Au cours de la réunion consacrée à la création du Sous-groupe sur la gestion et la supervision de la sécurité (SMO/SG), le Groupe a examiné et approuvé les domaines suivants, proposés par le Secrétariat, pour un développement éventuel en projets :
- a) Renforcement des systèmes de supervision de la sécurité des Etats ;
  - b) Etablissement et mise en œuvre des plan régionaux et nationaux de sécurité aérienne (AFI-RASP et NASP) ;
  - c) Mise en place des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) ;
  - d) Gestion de la sécurité ;
  - e) Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG) ;
  - f) Amélioration du suivi des conclusions et des décisions du SMO/SG.
- 2.2 Vous vous souviendrez sans doute que le Sous-Groupe a demandé au Secrétariat, en coordination avec les membres du SMO/SG, de procéder à un examen complet de ces domaines proposés afin de formuler des propositions de projets, tenant compte des besoins, des priorités et des ressources disponibles de la région. En conséquence, les descriptions de projets proposés ci-dessous sont soumises à l'examen de la réunion.

### 2.3 Renforcement des systèmes de supervision de la sécurité des Etats

- 2.3.1 Certains États continuent de présenter des lacunes systémiques et durables dans leurs systèmes de supervision de la sécurité, ce qui freine les progrès régionaux globaux vers la réalisation des objectifs du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) et du Plan régional de sécurité aérienne de l'AFI. Plus particulièrement, les États enregistrant un faible niveau de mise en œuvre effective (EI) ont besoin d'une assistance ciblée pour renforcer leurs capacités de surveillance.
- 2.3.2 Il est essentiel de fournir une assistance technique en temps opportun, non seulement pour résoudre les préoccupations significatives de sécurité (SSC) existantes, mais aussi pour traiter de manière proactive tout SSC potentiel avant qu'il ne s'aggrave, en particulier avant l'émission d'une demande d'informations obligatoires (MIR) ou la conduite d'une activité USOAP. Un projet de description du projet intitulé «Renforcement des systèmes de supervision de la sécurité des États » est fourni à l'Appendice A du présent document de travail.
- 2.3.3 La description du projet proposé à l'Appendice A, visant à remédier aux lacunes des systèmes de supervision de la sécurité des États, est soumise à l'examen et à la discussion de la présente réunion, l'élaboration du document de projet devant suivre après approbation par le PRCC et l'AASPG.

## **2.4 Élaboration et mise en œuvre des plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (AFI-RASP et NASP)**

- 2.4.1 Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP, Doc 10004) présente la stratégie mondiale pour l'amélioration continue de la sécurité aérienne. L'objectif du GASP est de réduire continuellement le nombre de décès et le risque de décès en guidant l'élaboration d'une stratégie harmonisée en matière de sécurité aérienne. Il fournit un cadre dans lequel pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (RASP et NASP).
- 2.4.2 Conformément au GASP, chaque région et chaque État devraient élaborer respectivement un RASP et un NASP contenant leur orientation stratégique en matière de gestion de la sécurité aérienne pour une période déterminée. Chaque plan devrait être élaboré conformément aux objectifs et aux cibles du GASP et aux catégories d'événements à risque élevé à l'échelle mondiale (G-HRC). Le RASP et le NASP soulignent l'engagement d'une région et d'un État en faveur de la sécurité aérienne.
- 2.4.3 La Première Edition du Plan régional de sécurité de l'aviation pour la Région Afrique et Océan Indien (AFI-RASP 2023-2025) a été élaborée par l'Equipe de soutien sur les questions de sécurité opérationnelle (OSI-SST) du Groupe régional de sécurité de l'aviation de la région Afrique - Océan Indien (RASG-AFI), publiée et enregistrée auprès de la Communauté en ligne de l'OACI en novembre 2023. Cette édition a été alignée sur l'édition 2023-2025 du GASP.
- 2.4.4 Avec l'entrée en vigueur du nouveau cycle de l'édition 2026-2028 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), approuvé par la 42<sup>ème</sup> Assemblée de l'OACI en septembre/octobre 2025, il est essentiel d'aligner le Plan régional de sécurité de l'aviation de la région AFI (AFI-RASP) sur la mise à jour du GASP et d'aider les États à élaborer leurs propres plans nationaux de sécurité de l'aviation (NASP). Un projet de description du projet intitulé « Élaboration et mise en œuvre de plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (AFI-RASP et NASP) » est fourni à l'Appendice B du présent document de travail.

## **2.5 Mise en place des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS)**

- 2.5.1 L'Annexe 19 exige des États qu'ils mettent en place un système de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) composé d'une série de processus et de programmes intégrés permettant de collecter, stocker, agréger, traiter et analyser les données et les informations relatives à la sécurité.
- 2.5.2 La Conclusion 10/02 de la réunion RASG-AFI/10 stipule que la stratégie en matière de renseignements sur la sécurité, pour appuyer la gestion de la sécurité et la prise de décision, exige :
- que les États adoptent une approche coordonnée avec les parties prenantes lors de la mise en place des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS), qu'ils coordonnent le partage de ces informations à des fins de gestion prédictive de la sécurité ; et qu'ils encouragent l'utilisation de taxonomies aéronautiques normalisées ;
  - que l'OACI, la CAFAC, les RSOOS et les RAIO continuent à soutenir les États par le biais d'ateliers, de formations, de directives et/ou d'outils appropriés pour la mise en œuvre efficace des renseignements sur la sécurité.
- 2.5.3 Afin de soutenir la réalisation de l'Objectif 5 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) — « Etendre l'utilisation des programmes de l'industrie et des

réseaux de partage d'informations sur la sécurité par les prestataires de services » —, le nombre d'États ayant mis en place des systèmes de collecte et de traitement de données de sécurité (SDCPS) est considéré être un indicateur de performance clé.

- 2.5.4 La collecte, le traitement et le partage précis et opportun des données de sécurité sont essentiels pour améliorer les performances en matière de sécurité aérienne. De nombreux États de la région ESAF et WACAF ne disposent pas d'un système harmonisé et efficace pour collecter, traiter et analyser les données de sécurité aérienne. Cette lacune entrave la gestion proactive des risques et compromet l'efficacité de la surveillance de la sécurité.
- 2.5.5 Conformément à l'Annexe 19, à la Conclusion 10/02 de la réunion RASG-AFI/10 et au GASP, les États sont tenus de mettre en place un système de collecte et de traitement des données de sécurité. Afin de soutenir les efforts des États, une description du projet est présentée à l'Appendice C pour examen et discussion lors de la présente réunion. Le document complet du projet sera élaboré après approbation par le PRCC et l'AASPG.
- 2.5.6 Conformément à l'Annexe 19 de l'OACI, à la Conclusion 10/02 de la réunion RASG-AFI/10 et au Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), les États sont tenus de mettre en place des systèmes efficaces de collecte et de traitement des données. L'Appendice C du présent document de travail présente une description de l'ébauche du projet intitulée « Mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) ».

## **2.6 Gestion de la sécurité**

- 2.6.1 L'Amendement 2 à l'Annexe 19 introduit des changements significatifs aux dispositions des programmes nationaux de sécurité (SSP) pour renforcer les responsabilités des Etats en matière de gestion de la sécurité. Il s'agit notamment de la révision de la définition du SSP en ajoutant une exigence de gestion des changements au niveau de l'Etat, le remplacement du Niveau acceptable de performance de la sécurité (ALoSP) par des dispositions fondamentales en matière de gestion de la performance en matière de sécurité, l'extension de l'applicabilité du système de gestion de la sécurité (SGS) aux exploitants de systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), les organismes de maintenance agréés fournissant des services pour RPAS, aux héliports certifiés, et de manière facultative, aux services d'assistance en escale, le renforcement des dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité, y compris le renforcement des exigences des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) , des définitions de données plus claires, et le renforcement du partage d'informations soutenu par le Doc 10159.
- 2.6.2 Pour assurer la conformité en temps opportun, les États doivent mettre à jour la législation, la réglementation, les procédures et les outils nationaux avant la date d'applicabilité du 26 novembre 2026 (entrée en vigueur le 4 novembre 2025). Un projet de description du projet : « Mise en œuvre et documentation des programmes nationaux de sécurité» est fournie à l'Appendice D du présent document de travail.

## **2.7 Enquêtes sur les accidents et incidents d'aéronefs (AIG)**

- 2.7.1 L'Article 26 et l'Annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale exigent des États qu'ils ouvrent une enquête pour les accidents et les incidents graves d'aéronefs survenant sur leur territoire. De nombreux États de la région AFI rencontrent toutefois des difficultés à maintenir une capacité et une expertise adéquates pour mener des enquêtes efficaces et en temps opportun.

- 2.7.2 Un pool régional d'enquêteurs permettra aux États de l'AFI de tirer parti du partage d'expertise, d'harmoniser les pratiques d'enquête et d'assurer des réponses rapides et efficaces en cas d'accidents et d'incidents graves d'aviation.
- 2.7.3 Ce projet s'aligne sur l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) et promeut la solidarité régionale en matière de sécurité aérienne ainsi que l'Objectif 1 de l'AFI-RASP (parvenir à une réduction continue des risques opérationnels liés à la sécurité), l'Objectif 2 (veiller à ce que les États cherchent individuellement à renforcer leurs capacités de surveillance de la sécurité) et l'Objectif 4 (Renforcer la collaboration régionale pour améliorer la sécurité). L'Appendice E du présent document de travail présente une ébauche du projet : « Établissement d'un pool régional d'enquêteurs ».

## **2.8 Amélioration du suivi des conclusions et des décisions liées au SMO/SG**

- 2.8.1 Le Sous-Groupe sur la gestion et la supervision de la sécurité (SMO/SG) s'appuiera sur les réalisations antérieures pour consolider les efforts en cours et les enseignements retenus et prévoir la réévaluation et la mise à jour, si nécessaire, des conclusions et décisions actuelles et futures du groupe, afin de garantir une harmonisation continue avec l'évolution de la sécurité et les exigences réglementaires et opérationnelles dans la région AFI.
- 2.8.2 Un mécanisme de suivi amélioré des Conclusions et des Décisions assurera la traçabilité, opérationnalisera la responsabilisation et traduira les décisions et les conclusions du SMO/SG en actions concrètes.
- 2.8.3 Pour surveiller la mise en œuvre de toute action requise et assurer la traçabilité, opérationnaliser la responsabilité et traduire les décisions et conclusions du SMO/SG en actions concrètes, le SMO/SG doit mettre en œuvre un mécanisme formel de gestion des conclusions et des décisions des réunions de leur adoption jusqu'à leur clôture, ce qui permettra de :
- fournir un accès direct à l'état d'avancement, aux actions en retard et au taux de réalisation ;
  - inclure des indicateurs et des jalons de la performance alignés sur les objectifs de mise en œuvre des SARP, et de gestion de la sécurité et de la surveillance ;
  - faciliter des examens périodiques de l'état d'avancement des mesures, avec des procédures d'escalade pour les mesures en retard ou à risque ;
  - soutenir la priorisation fondée sur les risques pour s'assurer que les mesures de sécurité et de surveillance cruciales fassent l'objet d'une attention en temps opportun ;
  - permettre la présentation régulière de rapports sur les progrès, les défis et les mesures correctives ;
  - faciliter la réévaluation des décisions et des conclusions à la lumière des résultats et des nouvelles informations.
- 2.8.4 La garantie de l'établissement d'un mécanisme de surveillance efficace grâce à un modèle de gouvernance garantissant la mise en œuvre effective des décisions et les conclusions aidera également le SMO/SG à atteindre ses objectifs en matière de sécurité et à demeurer adaptable aux changements dans l'environnement réglementaire et opérationnel. L'Appendice F du présent document de travail présente un projet de description de projet : « Amélioration du suivi des conclusions et des décisions liées au SMO/SG.

## **2.9 MESURES ATTENDUES DE LA REUNION**

2.91 Les participants sont invités à :

- a) Prendre note des informations contenues dans le présent document ; et
- b) Discuter et examiner les propositions de projet à soumettre au PRCC ; puis à l'AASPG pour approbation.

--- FIN ---

## Appendice A

### 1. Identification des projets

Région AFI	DESCRIPTION DES PROJETS (PD)		
Programme	Intitulé du projet	Début	Fin
<i>Systèmes de supervision de la sécurité</i> <b>Facilitation du Programme :</b> Responsables régionaux de l'OACI, SI et FS, Nairobi et Dakar	<b>Renforcement des Systèmes de supervision de la sécurité</b> Coordonnateur de l'Equipe de projet : A déterminer	<b>01/12/2025</b>	<b>31/12/2028</b>
<b>Justification</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Certains États présentent des déficiences systémiques à long terme dans leur système de supervision de la sécurité</li> <li>b) Les États ayant un faible niveau de mise en œuvre effective (IE) doivent être aidés pour leur permettre d'améliorer leur système de supervision de la sécurité afin que la Région atteigne les objectifs du GASP</li> <li>c) Une assistance technique est nécessaire pour résoudre tout SSC et prévenir tout SSC potentiel perçu avant l'émission d'une MIR ou le déclenchement d'une mesure de l'USOAP</li> </ul>	
<b>Objectif</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Aider les États à améliorer le niveau de leur système de supervision de la sécurité et à remédier aux lacunes de longue date</li> <li>b) Permettre aux États d'augmenter leurs EI afin d'atteindre les objectifs et cibles du GASP</li> <li>c) Permettre la résolution des SSC et anticiper tout SSC potentiel</li> </ul>	
<b>Champ d'application</b>		Le champ d'application du projet inclut l'assistance technique dans les huit (8) domaines d'audit : LEG, ORG, PEL, OPS, AIR, AIG, ANS et AGA	
<b>Mesures</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) EI de l'État et pour chaque domaine d'audit</li> <li>b) Mise à jour et mise en œuvre du Plan d'actions correctives (CAP)</li> <li>c) Achèvement de l'auto-évaluation</li> <li>d) Achèvement de la Liste de vérification de la conformité / Système de notification électronique des différences (CC/EFOD)</li> <li>e) Progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations émanant des missions d'assistance technique et des Bureaux régionaux</li> </ul>	
<b>Stratégie</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Identifier les États bénéficiaires potentiels</li> <li>b) Effectuer une analyse des lacunes de certains États en fonction du Cadre en ligne (OLF) et des rapports de mission des Bureaux régionaux</li> <li>c) Recueillir des informations supplémentaires auprès des États sélectionnés pour consolider l'analyse des écarts.</li> <li>d) Définir les besoins d'assistance et leur durée estimée, y compris les activités hors site et sur site</li> <li>e) Déterminer les membres de l'équipe d'assistance</li> <li>f) Diriger l'assistance technique</li> </ul>	

<b>Projets connexes</b>	Ce projet est lié aux projets suivants : - Gestion de la sécurité - Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation(AIG)
<b>Relation avec les plans régionaux</b>	Ce projet appuie le plan régional suivant : - AFI-RASP

## 2. Réalisations attendues du projet

<b>Réalisations attendues du projet</b>					
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Livraison</b>	<b>État de mise en œuvre</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Composition de l'Equipe du projet</b>				
1.1	Sélection des experts de l'Equipe de projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Coordonner avec les États et les organisations la nomination d'experts possédant les qualifications et l'expérience requises pour composer l'équipe de projet
1.2	Réunion virtuelle de lancement du Projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Organiser une première réunion virtuelle pour désigner le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint de l'Equipe de projet et identifier les membres de l'Equipe de projet désignés par les États pour validation.
2	<b>Documents et outils</b>				
2.1	Identification des documents et outils nécessaires				Convention de Chicago Annexes Documents de l'OACI OLF Portail sécurisé Documents législatifs et réglementaires, procédures et outils des États Documents des RSOO

2.2	Elaboration de documents et d'outils				Selon les besoins des États sélectionnés
2.3	Assistance à la mise en œuvre				Selon les besoins des États
2.4	Dispense de formations en cours d'emploi (OJT)				Selon les besoins des États
2.5	Evaluation des réalisations attendues par les Bureaux régionaux				Selon la partie 5 de ROM

### 3. Ressources

<b>Ressources requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts de l'Équipe de projet fournis par les États et des organisations pour mener les activités du projet, sur la base des critères de qualification suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des procédures connexes, avec une expérience de la supervision de l'aviation civile et du secteur ;</li> <li>Ciblage du domaine concerné</li> </ul> </li> <li>- Fonds pour la réalisation des missions d'assistance technique requises</li> </ul>
----------------------------	---

### 4. Coût du Projet

Activités	Dépenses			
	2026	2027	2028	Total (USD)
<b>Missions d'assistance technique dans les Etats sélectionnés</b>				
<b>Total (USD)</b>				

## Appendice B

### 1. Identification du projet

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (PD)	Réf. PD : AFI-RASP/NASP	
Programme	Intitulé du projet	Début	Fin
<i>Plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (AFI-RASP et NASP)</i>	<b>Établissement et mise en œuvre de plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (AFI-RASP et NASP)</b>	<b>01/12/2025</b>	<b>31/12/2028</b>
<i>Facilitation du Programme : Responsable régional de l'OACI, FS, Dakar</i>	Coordonnateur de l'Equipe de projet : A DETERMINER		
<b>Justification</b>	<p>a) Le <i>Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde</i> (GASP, Doc. 10004) présente la stratégie mondiale pour l'amélioration continue de la sécurité aérienne. Le GASP a pour objectif de réduire continuellement les décès et les risques de décès en orientant l'élaboration d'une stratégie harmonisée pour la sécurité aérienne. Il fournit un cadre pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux et nationaux de sécurité aérienne (RASP et NASP).</p> <p>b) Conformément au GASP, chaque région et chaque État doit élaborer respectivement un RASP et un NASP contenant leur orientation stratégique pour la gestion de la sécurité aérienne pendant une période déterminée. Chaque plan doit être élaboré conformément aux objectifs et aux cibles du GASP et aux Catégories d'événements à risque élevé à l'échelle mondiale (G-HRC). Le RASP et le NASP soulignent l'engagement d'une région et d'un État en faveur de la sécurité aérienne.</p>		
<b>Objectif</b>	<p>Plan régional pour la sécurité de l'aviation – Région AFI (AFI-RASP) :</p> <p>a) Atteindre et maintenir l'objectif ambitieux de sécurité de zéro décès dans les opérations commerciales d'ici 2030 et au-delà, conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies ;</p> <p>b) Améliorer continuellement la performance et la résilience au niveau régional en matière de sécurité aérienne (et par conséquent, la performance mondiale en matière de sécurité aérienne) en fournissant un cadre de collaboration pour les États et l'industrie.</p> <p>Plans nationaux pour la sécurité de l'aviation (NASP) :</p> <p>c) Aider les États de la région AFI dans l'élaboration/la révision et la mise en œuvre de leurs NASP, conformément au GASP et à l'AFI-RASP actuels.</p>		
<b>Champ d'application</b>	Le champ d'application du projet comprend :		

	<p>a) la révision de l'édition 2023-2025 de l'AFI-RASP afin de l'aligner sur l'édition 2026-2028 du GASP, et ses éditions ultérieures ; et</p> <p>b) l'assistance aux États de l'AFI dans l'élaboration/révision de leurs NASP afin de les aligner sur le RASP de l'AFI et le GASP actuels.</p>
<b>Mesure</b>	<p>c) L'édition de l'AFI-RASP alignée sur l'édition actuelle du GASP ;</p> <p>d) Le nombre d'États ayant reçu une assistance dans l'élaboration/révision de leur NASP ;</p> <p>e) Le nombre d'États ayant publié et enregistré leur NASP auprès de la Communauté en ligne de l'OACI.</p>
<b>Stratégie</b>	<p>a) Les activités du projet seront coordonnées par le Coordonnateur de l'Equipe de projet, avec le Facilitateur du programme et les membres de l'Equipe de projet, principalement dans le cadre de téléconférences. Des experts supplémentaires pourront être cooptés, si les tâches et le travail à effectuer le justifient. Des séminaires/ateliers/réunions sont programmés conformément au programme de travail correspondant.</p> <p>b) Le projet sera clôturé une fois que l'édition 2023-2025 de l'AFI-RASP aura été alignée sur l'édition 2026-2028 du GASP et que les États de l'AFI auront été aidés à élaborer/réviser leur NAP en alignement sur les éditions actuelles de l'AFI-RASP et du GASP.</p> <p>c) Il convient toutefois de noter que, puisque cet exercice fera partie des activités habituelles de l'Equipe de projet, car le GASP, l'AFI-RASP et les NASP sont des documents vivants devant faire l'objet d'examens et de modifications réguliers, afin de les rendre pertinents selon les circonstances ambiantes, l'Equipe de projet devrait rester disponible pour entreprendre ces tâches.</p> <p>d) Les experts de l'équipe de projet resteront également disponibles pour aider les États à élaborer/réviser leur NASP en fonction de leurs besoins, dans le cadre de projets d'assistance spécifiques.</p>
<b>Projets connexes</b>	<p>Ce projet est lié aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCP) ;</li> <li>- Gestion de la sécurité ;</li> <li>- Amélioration du suivi des conclusions et décisions relatives au SMO/SG.</li> </ul>
<b>Relation avec les plans régionaux</b>	<p>Ce projet appuie le plan régional suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan régional de navigation aérienne (eANP).</li> </ul>

## 5. Réalisations attendues du Projet

Réalisations attendues du projet					
Référence	Description	Responsabilité	Livraison	État de mise en œuvre	Observations

					<b>r e</b>	
1	<b>Composition de l'Equipe du projet</b>					
1.1	Sélection des experts de l'Equipe de projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Coordonner avec les États et les organisations la nomination d'experts possédant les qualifications et l'expérience requises pour composer l'Equipe de projet	
1.2	Réunion virtuelle de lancement du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Organiser une première réunion virtuelle pour désigner le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint de l'Equipe de projet ; et identifier les membres de l'Equipe de projet désignés par les États pour validation.	
2	<b>Documents et outils pour le RASP et les NASP de l'AFI</b>					
2.1	Identification des documents et outils nécessaires				Edition 2026-2028 du GASP ; Edition 2023-2025 de l'AFI-RASP ; Doc. 10131 de l'OACI ; Doc. 10161 de l'OACI ; Doc. 10162 de l'OACI.	
2.2	Elaboration de documents et d'outils				Réviser l'édition 2023-2025 de l'AFI-RASP pour l'aligner sur l'édition 2026-2028 du GASP ; et utiliser la dernière version du Doc. 10131 de l'OACI pour aider les États à élaborer/réviser leur NASP en vue de leur alignement sur l'AFI-RASP et le GASP en cours.	
2.3	Atelier de validation des documents et des outils				Organiser un atelier avec des experts des États, des organisations et les membres de	

					l'Equipe de projet pour valider l'AFI-RASP révisé.
--	--	--	--	--	--

## 6. Ressources

<b>Ressources requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts de l'Équipe de projet fournis par les États et des organisations pour mener les activités du projet, sur la base des critères de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. bonne connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des procédures connexes, avec une expérience de la supervision de l'aviation civile et du secteur ;</li> <li>ii. bonne connaissance et expérience en gestion de la sécurité.</li> </ul> </li> <li>- Fonds pour organiser l'atelier de validation de l'Édition 2026-2028 du RASP de l'AFI.</li> </ul>
----------------------------	---

## 7. Coût du projet

<b>Activités</b>	<b>Dépenses</b>			
	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>Total (USD)</b>
<b>Livrable 1 : Composition de l'Equipe du projet</b>	-	-	-	
Activité n° 1.1 Sélection des experts de l'Equipe de projet	-	-	-	
Activité n°1.2 Réunion virtuelle de lancement du projet	-	-	-	
<b>Livrable 2: Documents et outils</b>	-	-	-	
Activité n° 2.1 Identification des documents et outils nécessaires	-	-	-	
Activité n° 2.2 Atelier de validation de l'Édition 2026-2028 du RASP de l'AFI				
Activité n° 2.3 Atelier sur l'élaboration des NASP				
<b>Total (USD)</b>				

## Appendice C

### 1. Identification du Projet

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (PD)	Réf. du PD : SDCPS	
Programme	Intitulé du projet	Début	Fin
<i>Etablissement d'un Système de collecte et de traitement des données de sécurité</i> <b>Facilitation du Programme :</b> Responsable régional de l'OACI, SI, Nairobi et Dakar	<b>Etablissement d'un Système de collecte et de traitement des données de sécurité</b> Coordonnateur de l'Equipe de projet : A DETERMINER	<b>01/12/2025</b>	<b>31/12/2027</b>

<b>Justification</b>	<p>a) L'Annexe 19 exige des États qu'ils établissent un système de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) consistant en une série de processus et de dispositifs intégrés pour saisir, stocker, agréger, traiter et permettre l'analyse des données et informations sur la sécurité.</p> <p>b) La Conclusion 10/02 de la réunion RASG-AFI/10 stipule que la stratégie en matière de renseignements sur la sécurité, pour appuyer la gestion de la sécurité et la prise de décision, exige que :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les États adoptent une approche coordonnée avec les parties prenantes lors de la mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS), qu'ils coordonnent le partage de ces informations à des fins de gestion prédictive de la sécurité ; et qu'ils encouragent l'utilisation de taxonomies aéronautiques normalisées ;</li> <li>2. l'OACI, la CAFAC, les RSOOS et les RAIO continuent à soutenir les États par le biais d'ateliers, de formations, de directives et/ou d'outils appropriés pour la mise en œuvre efficace des renseignements sur la sécurité.</li> </ol> <p>c) Pour appuyer la réalisation de l'Objectif 5 du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) - « Etendre l'utilisation des programmes de l'industrie et des réseaux d'échange d'informations sur la sécurité par les fournisseurs de services » — le nombre d'États qui ont mis en place des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) est identifié comme un indicateur de performance clé.</p> <p>d) La collecte, le traitement et l'échange précis et en temps opportun de données liées à la sécurité sont essentiels pour améliorer le rendement en matière de sécurité aérienne. De nombreux États dans la région de l'ESAF et du WACAF manquent d'un système harmonisé et efficace pour collecter, traiter et analyser les données de sécurité aérienne. Cette lacune entrave la gestion proactive des risques et compromet l'efficacité de la surveillance de la sécurité.</p> <p>e) Conformément à l'Annexe 19, à la Conclusion 10/02 de la réunion RASG-AFI/10 et au GASP, les États sont tenus d'établir un système de collecte et de traitement des données de sécurité et il est nécessaire de soutenir leurs efforts.</p>
<b>Objectif</b>	<p>Aider les États des régions ESAF et WACAF à établir et renforcer des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) afin de :</p> <p>a) Soutenir la supervision de la sécurité, la gestion des risques et l'amélioration continue de la performance en matière de sécurité au niveau des États et des régions ; et</p> <p>b) Soutenir la prise de décision basée sur les données les Programmes nationaux de sécurité (SSP) et les initiatives régionales de supervision de la sécurité.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>Le champ d'application du projet comprend :</p> <p>a) Élaboration d'outils, de modèles et de lignes directrices communs pour la collecte et le traitement des données de sécurité ;</p> <p>c) Formation et renforcement des capacités du personnel concerné dans les Etats des régions ESAF et WACAF ; et</p> <p>d) Promotion du partage des données et des capacités d'analyse en matière de sécurité.</p>

<b>Mesure</b>	<p>a) Nombre d'États dotés d'un SDCPS établi et fonctionnel ;</p> <p>b) Nombre de personnels formés ;</p> <p>c) Utilisation des données pour l'analyse et la prise de décisions en matière de sécurité ;</p> <p>d) Réduction des incidents liés à la sécurité grâce aux interventions fondées sur les données ;</p> <p>e) Nombre d'États connectés à des plateformes régionales ou mondiales de partage de données (Portail de notification de l'OACI) ;</p> <p>f) Nombre d'États adoptant une taxonomie et des protocoles harmonisés ; et</p> <p>g) Nombre d'ateliers/formations organisés.</p>
<b>Stratégie</b>	<p>a) Les activités du projet seront coordonnées entre les membres de l'Equipe de projet, le Coordonnateur du projet et le Facilitateur du programme, principalement par téléconférences ;</p> <p>b) Des séminaires/ateliers/réunions seront programmés conformément aux activités du programme de travail ;</p> <p>c) Le Coordonnateur du projet surveillera les progrès et procèdera à des ajustements en fonction des commentaires reçus et des leçons retenues ;</p> <p>d) Le Coordonnateur du projet coordonnera avec le Facilitateur du programme l'inclusion d'experts supplémentaires, si les tâches et le travail à effectuer le justifient.</p>
<b>Projets connexes</b>	<p>Ce projet est lié aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et mise en œuvre de plans régionaux et nationaux pour la sécurité de l'aviation (RASP et NASP de l'AFI) ;</li> <li>- Projet sur la mise en œuvre des SSP et mise à jour de la documentation ; et</li> <li>- Projet sur les enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation (AIG).</li> </ul>
<b>Relation avec les plans régionaux</b>	<p>Ce projet vient en appui au plan régional suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan régional pour la sécurité de l'aviation (RASP).</li> </ul>

## 8. Réalisations attendues du Projet

<b>Réalisations attendues du projet</b>					
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Livraison</b>	<b>État de mise en œuvre</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Composition de l'Equipe du projet</b>				
1.1	Sélection des Experts de l'Equipe du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Coordonner avec les Etats et les organisations la nomination d'experts en la matière possédant les qualifications et l'expérience requises

					pour composer l'Equipe du projet
1.2	Réunion virtuelle de lancement du Projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Organiser une première réunion virtuelle pour désigner le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint de l'Equipe du projet ; et identifier les membres de l'Equipe de projet désignés par les États pour validation.
2	<b>Documents et outils du SDCPS</b>				
2.1	Identification des documents et des outils nécessaires				Identifier et planifier l'élaboration des documents et outils nécessaires pour aider efficacement les États à mettre en œuvre des normes de formation basées sur les compétences pour le personnel de l'AIS.
2.2	Elaboration de documents et d'outils				Élaborer des documents et des outils identifiés pour aider les États à mettre en œuvre des normes de formation axées sur les compétences.
2.3	Atelier de validation des documents et des outils				Organiser un atelier avec des experts d'États et d'organisations et les membres de l'Equipe du projet pour valider les documents et outils élaborés.
2.4	Formation / Ateliers sur la collecte, le traitement et l'analyse des données de sécurité				Organiser un atelier de renforcement des capacités des experts des États en matière de SDCPS

## 9. Ressources

<b>Ressources requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts de l'Équipe du projet fournis par les États et des organisations pour mener les activités du projet, sur la base des critères de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>iii. Bonne connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des procédures connexes, ainsi que qu'une expérience de la supervision de l'aviation civile et de l'industrie ; et</li> <li>iv. Bonne connaissance et expérience en SDCPS.</li> </ul> </li> <li>- Fonds pour l'organisation de l'atelier de validation et Formation / Ateliers sur la collecte, le traitement et l'analyse des données de sécurité.</li> </ul>
----------------------------	---

## 10. Coût du projet

Activités	Dépenses		
	2026	2027	Total (USD)
<b>Livrable 1 : Composition de l'Equipe du projet</b>	-	-	
Activité n° 1.1 Sélection des Experts de l'Equipe du projet	-	-	
Activité n° 1.2 Réunion virtuelle de lancement du projet	-	-	
<b>Livrable 2 : Documents et outils</b>	-	-	
Activité n° 2.1 Identification des documents et outils nécessaires	-	-	
Activité n° 2.2 Elaboration des documents et outils nécessaires			
Activité n° 2.3 Atelier de validation des documents et des outils			
Activité n° 2.4 Formation / Ateliers sur la collecte, le traitement et l'analyse des données			
<b>Total (USD)</b>			

## Appendice D

### 1. Identification du Projet

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (DP)	N° de DP : SMO/XX	
Programme	Intitulé du Projet	Date de début	Date de fin
SSP	Mise en œuvre et documentation des programmes nationaux de sécurité	30/01/2026	31/12/2027
Facilitation du Programme	Sonia Freitas et Zewdu Aregawi	Coordonnateur du projet	[Nom du Coordonnateur du Projet]
Justification	<p>L'Amendement 2 à l'Annexe 19 introduit des changements significatifs aux dispositions des SSP pour renforcer les responsabilités en matière de gestion de la sécurité au niveau des États. Il s'agit notamment de la révision de la définition des SSP avec une exigence de gestion des changements au niveau des États, le remplacement du Niveau acceptable de performance de la sécurité (ALoSP) par des dispositions fondamentales en matière de gestion de la performance en matière de sécurité, l'élargissement de l'applicabilité du Système de gestion de la sécurité (SMS) aux exploitants de systèmes d'aéronefs télépilotés (RPAS), aux organismes de maintenance agréés fournissant des services aux RPAS, aux héliports certifiés, et éventuellement aux services d'assistance en escale, et renforcer les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité, y compris les exigences du SDCPS amélioré, des définitions de données plus claires, et un partage d'informations amélioré soutenu par le Doc 10159.</p> <p>Pour assurer la conformité en temps opportun, les États doivent mettre à jour leur législation, leur réglementation, leurs procédures et leurs outils nationaux avant la date d'application du 26 novembre 2026 (entrée en vigueur le 4 novembre 2025).</p> <p>Ce projet fournit un mécanisme structuré et collaboratif destiné à aider les États à s'aligner sur l'Amendement 2 et à mettre en œuvre efficacement leur SSP.</p>		
Objectif	<p>Pour aider les États à mettre à jour et à développer la documentation du SSP (législation, réglementations, procédures et outils) conformément à l'Amendement 2 de l'Annexe 19 et aux orientations de l'OACI en tirant parti de l'expertise régionale et de la collaboration virtuelle, le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour et/ou élaborer des dispositions réglementaires, des procédures, des directives, des listes de contrôle et des outils génériques pour leur SSP</li> <li>• Renforcer la capacité des États à se conformer aux SARP et à progresser vers l'atteinte des objectifs du GASP et de l'AFI-RASP</li> <li>• Promouvoir la collaboration et le partage des connaissances à l'échelle de la région.</li> </ul>		
Champ d'application	<p>Ce projet de deux ans soutiendra les États de l'AFI dans l'amélioration de la mise en œuvre et de la documentation de leur SSP. Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation de sessions collaboratives virtuelles pour rédiger et/ou mettre à jour la documentation des SSP pour chaque composant et élément, en veillant à l'aligner sur l'Amendement 2 à l'Annexe 19 et les directives connexes de l'OACI sur la gestion de la sécurité. Ces sessions comprendront, au minimum :</li> <li>• L'organisation d'un atelier de validation pour revoir et finaliser la documentation élaborée.</li> </ul> <p>Remarque : Ce projet ne prévoit pas d'appui direct à la mise en œuvre du SMS pour les fournisseurs de services.</p>		

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (DP)		Nº de DP : SMO/XX			
Programme	Intitulé du Projet		Date de début	Date de fin		
SSP	Mise en œuvre et documentation des programmes nationaux de sécurité		30/01/2026	31/12/2027		
Facilitation du Programme	Sonia Freitas et Zewdu Aregawi	Coordonnateur du projet	[Nom du Coordonnateur du Projet]			
Mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à jour de toute la documentation et tous les outils du SSP</li> <li>Le niveau d'avancement de la mise en œuvre du SSP (mesuré par rapport à l'outil d'analyse des écarts iSTARS et aux réalisations minimales attendues</li> <li>Le nombre d'États ayant réalisé une auto-évaluation de leur SSP par la mise à jour des lois et des réglementations alignées sur l'Annexe 19</li> </ul>					
Stratégie	<p><b>Phase 1 : Planification et coordination</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'une équipe de projet (Experts et Responsables régionaux désignés et sélectionnés).</li> <li>Webinaire de lancement du projet</li> </ul> <p><b>Phase 2 : Elaboration et/ou mise à jour de la documentation</b></p> <p>Organisation de sessions virtuelles pour coordonner et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner l'impact des dispositions de l'Amendement 2 et des orientations de l'OACI sur la documentation générique existante</li> <li>Définir la structure et les exigences minimales pour la documentation des SSP, (élaborer/mettre à jour)</li> <li>Définir le plan de travail, les échéances (calendrier de sessions virtuelles, réalisations attendues, responsabilités).</li> <li>Examiner, mettre à jour et élaborer des dispositions juridiques et réglementaires génériques ainsi que des documents d'appui (procédures, directives, formulaires, listes de contrôle et outils) et les partager sur un site SharePoint.</li> <li>Établir un mécanisme/outil de suivi des progrès de la mise en œuvre du SSP en fonction des réalisations attendues convenues.</li> <li>Déterminer des exigences minimales en matière de données de sécurité (événements et risques) à recueillir et partager à l'échelle régionale.</li> </ul> <p><b>Phase 3 : Atelier de validation des documents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des activités préparatoires</li> <li>Organisation d'un atelier de validation des documents</li> </ul> <p><b>Une fois que les documents et les outils auront été élaborés et validés, le projet sera clôturé. Les Experts de l'Equipe du projet resteront disponibles pour effectuer des missions d'assistance aux États en fonction de leurs besoins, dans le cadre de projets d'assistance spécifiques.</b></p>					
Projets connexes	<p>Ce projet est lié aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de Systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS) ;</li> <li>Élaboration et mise en œuvre de plans régionaux et nationaux de sécurité de l'aviation (RASP et NASP de l'AFI)</li> </ul>					
Relation avec les plans régionaux	<p>Ce projet soutient les plans et programmes régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En contribuant directement à la cible du GASP et de l'AFI-RASP de mise en œuvre d'un SSP dans les États</li> <li>En s'alignant sur les programmes de travail du Groupe Afrique - Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG).</li> <li>En soutenant les priorités du Plan régional de navigation aérienne (ANP regional) en matière de sécurité.</li> </ul>					

## 2. Réalisations attendues du Projet

Référence	Description	Responsabilité	Livraison	*État de mise en œuvre	Observations
1.	<b>Activités de planification et de coordination</b>				
1.1.	Sélection des Experts de l'Equipe du projet	Facilitation du Programme		<i>Tâche non commencée</i>	Coordonner avec les États et les organisations la nomination d'Experts possédant les qualifications et l'expérience requises pour composer l'Equipe du projet
1.2.	Webinaire de lancement du projet	Facilitation du Programme		<i>Tâche non commencée</i>	Organiser un webinaire initial avec les membres de l'Equipe du projet pour lancer les activités du projet
2.	<b>Elaboration et mise à jour de la documentation du SSP</b>				
2.1.	Identification des documents et outils nécessaires, du plan de travail, notamment les dispositions législatives, les procédures, les directives, les listes de contrôle et les outils relatifs au SSP, la méthodologie de suivi des progrès de la mise en œuvre et les tableaux de bord du SSP ; et l'attribution des responsabilités	Coordonnateur et Equipe du projet		<i>Tâche non commencée</i>	Identifier et planifier l'élaboration/la mise à jour de la documentation et des outils du SSP requis pour sa mise en œuvre
2.2.	Elaboration de la documentation et des outils identifiés	Coordonnateur et Equipe du projet		<i>Tâche non commencée</i>	Elaborer/mettre à jour la documentation et les outils identifiés pour aider efficacement les États dans la mise en œuvre des composants et des éléments du SSP.
2.3.	Atelier de validation de la documentation du SSP	Coordonnateur et Equipe du projet		<i>Tâche non commencée</i>	Organiser un atelier avec des Experts d'États et d'organisations et les membres de l'Equipe du projet pour valider les documents et outils élaborés.

\*Gris      *Tâche non commencée*  
 Vert      *Activité en cours comme prévu*

- Jaune* Activité commencée avec un certain retard, mais qui devrait être terminée comme prévu.
- Rouge* Il n'a pas été possible de mettre en œuvre cette activité comme prévu; des mesures d'atténuation sont nécessaires.

### 3. Ressources

Ressources requises	<p>Ressources humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des experts pour mener les activités du projet, sélectionnés parmi les États et les organisations en fonction des critères de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : exploitation d'aéronefs, délivrance de licences au personnel, navigation aérienne, navigabilité et aérodromes</li> <li>b) Solide connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des directives connexes, en particulier de l'Annexe 19 et du Manuel de gestion de la sécurité (Doc 9859)</li> <li>c) Expérience pratique de l'élaboration et de la mise en œuvre de réglementations, procédures et documents d'orientation relatifs aux systèmes de gestion de la sécurité (SMS) et aux Programmes nationaux de sécurité (SSP).</li> <li>d) Connaissance des systèmes de rapports sur la sécurité aérienne et de la mise en œuvre des systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCPS)</li> <li>e) Expérience de la dispense d'activités d'assistance technique et de formation</li> </ul> </li> </ul> <p>Ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds consacrés à l'organisation et à la tenue de l'Atelier de validation des documents du SSP</li> </ul>
---------------------	--

### 4. Coût du projet

Activités	Dépenses		
	Total (USD)	2026	2027
<b>Livrable 1 : Composition de l'Equipe du projet</b>	<b>0</b>	-	-
Activité n° 1.1 Sélection des Experts de l'Equipe du projet	0	-	-
Activité n° 1.2 Réunion virtuelle de lancement du projet	0	-	-
<b>Livrable 2 : Elaboration de documents et d'outils</b>			
Activité n° 2.1 Identification des documents et outils nécessaires			
Activité n° 2.2 Atelier de validation de la documentation du SSP			
Activité n° 2.3 Formation sur le système de gestion de la sécurité du SSP (SSP/SMS)			
<b>Total</b>			

## Appendice E

### 1. Identification du Projet

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (PD)	Réf PD : A DETERMINER	
Programme	Intitulé du Projet	Début	Fin
<i>Décision 10/01 de la réunion RASG-AFI/10 Création d'un pool régional d'enquêteurs</i>  <b>Facilitation du Programme :</b> Responsables régionaux de l'OACI, FS, Dakar	<b>Création d'un pool régional d'enquêteurs</b>  Coordonnateur de l'Equipe du projet : A DETERMINER	<b>01/12/2025</b>	<b>31/12/2027</b>
<b>Justification</b>	<p>d) L'Article 26 et l'Annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale exigent des États qu'ils ouvrent une enquête sur les accidents et les incidents graves d'aéronefs survenant sur leur territoire. De nombreux États de la région AFI ont toutefois des difficultés à maintenir une capacité et une expertise adéquates pour mener des enquêtes efficaces et en temps opportun.</p> <p>e) Un pool régional d'enquêteurs permettra aux États de l'AFI de tirer parti du partage d'expertise, d'harmoniser leurs pratiques en matière d'enquête et d'assurer des interventions rapides et efficaces lors d'accidents et d'incidents graves d'aéronefs.</p> <p>f) Ce projet s'aligne sur l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI et promeut la solidarité régionale en matière de sécurité aérienne ainsi que l'Objectif 1 de l'AFI-RASP (parvenir à une réduction continue des risques opérationnels liés à la sécurité), l'Objectif 2 (veiller à ce que les États cherchent individuellement à renforcer leurs capacités de surveillance de la sécurité) et l'Objectif 4 (Renforcer la collaboration régionale pour améliorer la sécurité).</p>		
<b>Objectif</b>	<p>d) Promouvoir la coopération et une assistance mutuelle entre les États pour améliorer la conduite des enquêtes sur les accidents et incidents d'aéronefs ;</p> <p>e) Établir un pool régional d'enquêteurs qualifiés pour aider les États lors des enquêtes sur les accidents et incidents graves.</p>		
<b>Champ d'application</b>	<p>Le champ d'application du projet comprend les activités suivantes :</p> <p>f) L'élaboration de critères de sélection pour le pool d'enquêteurs, notamment les qualifications minimales, l'expérience et les domaines d'expertise ;</p> <p>g) La mise en place d'un cadre de gouvernance (modalités de gestion du pool d'enquête, rôles et responsabilités des parties prenantes (États, OACI,...) et établissement de règles devant être utilisées par les enquêteurs) et le manuel de fonctionnement du pool régional d'enquêteurs ;</p> <p>h) La coordination avec les États pour la désignation d'enquêteurs qualifiés et leur sélection formelle ;</p> <p>i) La dispense d'une formation normalisée aux enquêteurs</p>		

<b>Mesure</b>	<p>f) Établissement d'un cadre de gouvernance et de gestion pour le pool régional d'enquêteurs</p> <p>g) Publication d'un manuel pour le pool régional d'enquêteurs ;</p> <p>h) Liste des enquêteurs du pool régional indiquant leurs domaines d'expertise</p>
<b>Stratégie</b>	<p>g) Le Coordinateur de l'Equipe du projet, avec l'appui du Facilitateur du programme et des membres de l'Equipe du projet, supervisera toutes les activités du projet. La coordination avec les États de l'AFI garantira la nomination et la sélection d'enquêteurs qualifiés. Un cadre de gouvernance définira les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes (États, OACI et autres partenaires) dans la gestion du pool, leur utilisation et l'établissement de rapports.</p> <p>h) La sélection des enquêteurs sera basée sur des critères définis (qualifications minimales, expérience professionnelle et domaines d'expertise). Les enquêteurs suivront une formation normalisée alignée pour assurer l'uniformité des pratiques d'enquête dans la région AFI.</p> <p>i) Le pool sera déployé pour aider les États lors d'accidents et d'incidents graves sur la base d'un mécanisme d'activation préétabli. Les décisions de déploiement tiendront compte de la disponibilité des enquêteurs, de l'expertise requise et de l'urgence de l'événement</p> <p>j) Les commentaires des États sur la performance du pool d'enquêteurs seront recueillis et utilisés pour mettre à jour les directives opérationnelles et les processus de gestion du pool. Une amélioration continue permettra de s'assurer que le pool d'enquête régional demeure réactif, compétent et conforme aux objectifs régionaux en matière de sécurité aérienne.</p> <p>k) L'Equipe du projet animera régulièrement des ateliers, des webinaires et des sessions d'échange entre les enquêteurs et les États pour partager les leçons apprises, les meilleures pratiques et les nouvelles méthodologies.</p>
<b>Projets connexes</b>	<p>Ce projet est lié aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de systèmes de collecte et de traitement des données de sécurité (SDCP) ;</li> <li>- Mécanismes régionaux de coopération en matière de supervision de la sécurité</li> </ul>
<b>Relation avec les plans régionaux</b>	<p>Ce projet vient en appui aux plans régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs 1, 2 et 4 du Plan régional AFI de sécurité de l'aviation (AFI-RASP) : en contribuant à la réduction continue des risques liés à la sécurité opérationnelle, en renforçant les capacités de surveillance de la sécurité de l'État et en améliorant la collaboration régionale dans les enquêtes sur les accidents et les incidents.</li> <li>- Plan régional de navigation aérienne (ANP) : en contribuant à l'amélioration de la sécurité de la navigation grâce à la sécurité opérationnelle par l'intégration des résultats d'enquête dans les procédures opérationnelles.</li> </ul>

## 11. Réalisations attendues du Projet

<b>Réalisations attendues du projet</b>					
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Livraison</b>	<b>État de mise en œuvre</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Composition de l'Equipe du projet</b>				
1.1	Sélection des Experts de l'Equipe du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Coordonner avec les États et les organisations la nomination d'experts possédant les qualifications et l'expérience requises

					pour composer l'Equipe du projet
1.1	Réunion virtuelle de lancement du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Organiser une première réunion virtuelle pour désigner le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint de l'Equipe du projet ; et identifier les membres de l'Equipe de projet désignés par les États pour validation.
2	<b>Création d'un pool régional d'enquêteurs</b>				
2.1	Définition des critères de sélection des enquêteurs (qualifications minimales, expérience professionnelle, domaines d'expertise)	Equipe du projet ; Etats			Critères visant à garantir l'expertise et la compétence des enquêteurs.
2.2	Définition des rôles et responsabilités des parties prenantes, des règles de gestion et élaboration du Manuel de fonctionnement du pool	Equipe du projet			Mise en place de la structure et des modalités opérationnelles du pool,
2.3	Coordination avec les Etats pour la désignation d'experts	Equipe du projet ; Etats			Coordination avec les États pour la nomination d'experts sur la base de critères établis.
2.4	Sélection des enquêteurs du pool	Equipe du projet ; OACI			Examen et finalisation de la sélection des enquêteurs nommés
2.5	Harmonisation des enquêteurs sélectionnés avec le Manuel de fonctionnement	Equipe du projet ; OACI			Organisation de sessions de formation ciblées aux enquêteurs du pool pour assurer une harmonisation des compétences
2.6	Atelier de familiarisation des Etats avec le fonctionnement du pool régional d'enquêteurs et leurs responsabilités	Equipe du projet ; Enquêteurs du pool. OACI			Organisation et tenue de sessions interactives pour expliquer les opérations du pool, les rôles des parties prenantes et les procédures à suivre pour faire appel au soutien d'enquêteurs

## 12. Ressources

<b>Ressources requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts de l'Équipe issus d'États et d'organisations pour mener les activités du projet, sur la base des critères de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Bonne connaissance des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI relatives à l'Annexe 13 et à d'autres dispositions connexes, accompagnée d'une expérience dans la gestion d'enquêtes ;</li> <li>b. Expérience pratique d'enquêtes sur le terrain lors d'accidents majeurs et d'incidents graves, notamment la collecte de preuves, l'examen des débris et la coordination avec des équipes multidisciplinaires ;</li> <li>c. Expertise spécialisée démontrée dans au moins un domaine d'enquête clé (par exemple, opérations aériennes, navigabilité, performance humaine, analyse des enregistreurs de données de vol, opérations de contrôle de la circulation aérienne ou météorologie) ;</li> <li>d. Bonne connaissance des principes de gestion de la sécurité pour assurer une correspondance entre les conclusions des enquêtes et les améliorations en matière de sécurité.</li> <li>e. Capacité à travailler dans un environnement régional et collaboratif, y compris la coordination avec plusieurs États, l'OACI et d'autres parties prenantes</li> </ul> </li> <li>- Fonds pour la tenue de l'atelier.</li> </ul>
----------------------------	--

## 13. Coût du projet

Activités	Total (USD)	Dépenses	2025	2026	2027
<b>Livrable 1 : Composition de l'Equipe du projet</b>	<b>0</b>	-	-	-	-
Activité n° 1.1 Sélection des experts de l'Equipe du projet	0	-	-	-	-
Activité n° 1.2 Réunion virtuelle de lancement du projet	0	-	-	-	-
<b>Livrable 2 : Crédit d'un pool régional d'enquêteurs</b>		-	-	-	-
Activité n° 2.1 Définition des critères de sélection des enquêteurs (qualifications minimales, expérience professionnelle, domaines d'expertise)		-	-	-	-
Activité n° 2.2 Définition des rôles et responsabilités des parties prenantes, règles de gestion et élaboration du manuel de fonctionnement du pool		-	-	-	-
Activité n° 2.3 Coordination avec les États pour la désignation des experts		-	-	-	-
Activité n° 2.4 Sélection des enquêteurs du pool	-	-	-	-	-
Activité n° 2.5 Harmonisation des enquêteurs sélectionnés avec le manuel d'exploitation	-	-	-	-	-
Activité n° 2.6 Atelier de familiarisation des États avec le fonctionnement du pool régional d'enquêteurs et leurs responsabilités	-	-	-	-	-

## Appendice F

### 1. Identification du Projet

Région AFI	DESCRIPTION DU PROJET (PD)	Réf PD : A DETERMINER	
Programme	Intitulé du Projet	Début	Fin
<i>Amélioration du suivi des conclusions et décisions du SMO/SG</i>	<b>Amélioration du suivi des conclusions et décisions du SMO/SG</b>		
<b>Facilitation du Programme : Responsable régional de l'OACI, AIR, Dakar</b>	Coordonnateur de l'Equipe du projet : A DETERMINER	<b>05/01/2026</b>	<b>03/07/2026</b>
<b>Justification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Le Sous-Groupe sur la gestion et la supervision de la sécurité (SMO/SG) a été établi dans le cadre du Groupe Afrique - Océan Indien de planification et de mise en œuvre du système de l'aviation (AASPG) pour remplacer les anciennes Equipes de soutien à la sécurité du RASG-AFI, en s'alignant avec l'objectif global d'amélioration et de responsabilisation continues.</li> <li>b) Le SMO/SG est destiné à s'appuyer sur les réalisations antérieures, à consolider les efforts en cours et les enseignements retenus et à prévoir la réévaluation et la mise à jour, si nécessaire, des conclusions et décisions actuelles et futures du groupe, afin de garantir une harmonisation continue avec l'évolution de la sécurité et les exigences réglementaires et opérationnelles dans la Région AFI.</li> <li>c) Un mécanisme de suivi amélioré des conclusions et décisions assurera la traçabilité, opérationnalisera la responsabilisation et traduira les décisions et les conclusions du SMO/SG en actions tangibles.</li> </ul>		
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Etablir un modèle de gouvernance fermant la boucle entre les décisions et les conclusions afin de s'assurer que le SMO/SG respecte ses objectifs en matière de sécurité, tout en restant adaptable aux changements dans le contexte réglementaire et opérationnel.</li> <li>b) Permettre un accès direct au statut, aux actions en retard et au taux d'achèvement.</li> <li>c) Inclure des indicateurs de performance et des jalons clairs et alignés sur la mise en œuvre des SARP et les objectifs de gestion et de supervision de la sécurité.</li> <li>d) Faciliter des examens périodiques de l'état d'avancement des mesures, avec des procédures d'escalade pour les mesures en retard ou à risque.</li> <li>e) Appuyer une priorisation fondée sur les risques pour garantir que les mesures de sécurité et de supervision essentielles reçoivent une attention opportune.</li> <li>f) Permettre des rapports réguliers sur les progrès, les défis et les mesures correctives.</li> <li>g) Faciliter la réévaluation des décisions et des conclusions à la lumière des résultats et des nouvelles informations</li> </ul>		

<b>Champ d'application</b>	Le champ d'application du projet comprend les activités suivantes : a) La collecte de données sur les conclusions et décisions des réunions liées au RASG-AFI b) Les futures mesures du SMO/SG.
<b>Mesure</b>	a) Taux d'achèvement des conclusions et des décisions. b) Rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions et des décisions. c) Nombre de conclusions et de décisions réévaluées.
<b>Stratégie</b>	a) Constituer une base de données sur les conclusions et les décisions. b) Recueillir toutes les conclusions et décisions et analyser leur pertinence et leur efficacité c) Établir un tableau de bord des conclusions et décisions
<b>Projets connexes</b>	- Néant
<b>Relation avec les plans régionaux</b>	- Néant

#### 14. Réalisations attendues du projet

<b>Réalisations attendues du projet</b>					
<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Livraison</b>	<b>État de mise en œuvre</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Composition de l'Equipe du projet</b>				
1.1	Sélection des experts de l'Equipe du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Coordonner avec les États et les organisations la nomination d'experts possédant les qualifications et l'expérience requises pour composer l'Equipe du projet.
1.2	Réunion virtuelle de lancement du projet	Secrétaire du SMO/SG ; Président du SMO/SG			Organiser une première réunion virtuelle pour désigner le Coordonnateur et le Coordonnateur adjoint de l'Equipe de projet ; et identifier les membres de l'Equipe de projet désignés par

					les États pour validation
2	<b>Documents et outils</b>				
2.1	Identification des documents et des outils nécessaires				A DETERMINER
2.2	Elaboration de documents et d'outils				A DETERMINER
2.3	Atelier de validation de documents et d'outils				A DETERMINER

## 15. Ressources

<b>Ressources requises</b>	- A DETERMINER
----------------------------	----------------

## 16. Coût du projet

<b>Activités</b>	<b>Dépenses</b>		
	<b>Total (USD)</b>	<b>2026</b>	
<b>Livrable 1 : Composition de l'Equipe du projet</b>	<b>0</b>	-	-
Activité n° 1.1 Sélection des experts de l'Equipe du projet	0	-	-
Activité n° 1.2 Réunion virtuelle de lancement du projet	0	-	-
<b>Livrable 2 : Documents et outils</b>	<b>A DETERMINER</b>	<b>A DETERMINER</b>	<b>0</b>
Activité n° 2.1 Identification des documents et outils nécessaires	0	-	-
Activité n° 2.2 Atelier	<b>A DETERMINER</b>	<b>A DETERMINER</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>A DETERMINER</b>	<b>A DETERMINER</b>	<b>0</b>

